



**HAL**  
open science

## ”À propos de la terminologie linguistique de Gustave Guillaume”

Dan Savatovsky

► **To cite this version:**

Dan Savatovsky. ”À propos de la terminologie linguistique de Gustave Guillaume”. *L’information grammaticale*, 2010, 126, pp.27-31. halshs-00735289

**HAL Id: halshs-00735289**

**<https://shs.hal.science/halshs-00735289>**

Submitted on 11 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### *À propos de la terminologie linguistique de Gustave Guillaume*

La terminologie linguistique de G. Guillaume (dorénavant : GG) a suscité bien des commentaires mais sans donner lieu à examen approfondi, à de rares exceptions près. Certes, deux dictionnaires lui ont été consacrés<sup>1</sup> – le cas est unique, semble-t-il, s’agissant d’un linguiste d’expression française<sup>2</sup> –, mais ces ouvrages, indispensables à qui cherche à s’orienter en psychomécanique du langage, sont d’abord des outils lexicographiques, sans visée métaterminologique clairement revendiquée. Une telle singularité s’explique peut-être par la réputation d’hermétisme souvent attachée à la terminologie guillaumienne. Sa prétendue difficulté tiendrait moins aux néologismes de forme – même si leur nombre est loin d’être négligeable – qu’au recours à une nomenclature grammaticale traditionnelle « pour exprimer des idées nouvelles » (A. Boone, CTLF). GG s’est lui-même rarement expliqué sur sa conception générale de la terminologie linguistique ou sur ses propres choix terminologiques et on doit les inférer des remarques dont il assortit les usages traditionnels précisément<sup>3</sup>, des critiques qu’il formule à l’encontre du métalangage – rien moins que traditionnel – de Damourette et Pichon (dorénavant : D&P)<sup>4</sup> ou de celles qu’il encourage G. Moignet<sup>5</sup> à adresser à H. Yvon<sup>6</sup>, à propos d’un article que ce dernier vient de publier dans *Le Français moderne* (1956). Les mises au point terminologiques sont donc surtout le fait des guillaumiens ; elles sont tardives pour la plupart. Elles attestent notamment que l’unité ou la pérennité de l’école guillaumienne sont, du point de vue même de ses membres, liées à leur aptitude à reconduire, parmi d’autres raisons plus décisives, l’emploi d’un langage commun – un idiolecte ésotérique à maints égards, mais assez peu hermétique, en effet.

Il n’en demeure pas moins que l’étude des formes, du statut ou des emplois de la terminologie linguistique de GG reste à faire pour l’essentiel. Deux travaux récents y ont contribué. D. Bottineau (2006) s’attache ainsi à rendre compte de l’origine et du mode de formation de certains termes, du dynamisme des processus désignés (repérable à certains suffixes : *-tion*, *-génie* ou *-genèse*) et de la prégnance des métaphores spatiales. M. Valette (2007) met en évidence les emprunts à d’autres disciplines, comme la cybernétique ou la neurologie, et tente d’expliquer l’instabilité de la terminologie guillaumienne. Le point de vue demeure interne dans les deux cas et, quand se profile un horizon de rétrospection, il s’agit de montrer que GG aurait préfiguré les développements à venir de la linguistique cognitive, à la terminologie près, justement<sup>7</sup>.

Le point de vue adopté dans les brèves remarques qui suivent est externe, c’est-à-dire historique : nous évoquerons d’abord succinctement le contexte dans lequel s’est déployée, en France, pendant l’entre-deux-guerres, au moment où GG publie ses premiers grands travaux, la réflexion des linguistes sur les questions de terminologie linguistique. Puis, en la dégagant des commentaires qu’il formule à propos, à la fois, de la nomenclature traditionnelle et de celle de D&P, nous tâcherons de préciser la manière dont GG conçoit sa propre terminologie en montrant dans quelle mesure les propriétés dont il la dote mettent en jeu les écarts

<sup>1</sup> Douay, Roulland (1990) ; Boone, Joly (2004 [1996]).

<sup>2</sup> La presque totalité des « lexiques » dont nous disposons, s’agissant d’autres linguistes du XX<sup>e</sup> siècle, sont en réalité du type *index* ou *table analytique*. C’est le cas du *Lexique de la terminologie saussurienne* établi par R. Engler (1968, 57 p.). Quant au « glossaire » qui clôt la publication de *l’Essai de grammaire de la langue française* (Damourette, Pichon, 1971 [1952]), dressé par H. Yvon, il tient lui aussi surtout de l’index, sauf pour les termes, assez rares, que D&P n’auraient pas eux-mêmes définis dans l’un des huit volumes de *l’Essai*.

<sup>3</sup> V. notamment les leçons du 23 décembre 1938 (Guillaume, 1993) et du 18 février 1949 (Guillaume, 1973b : 107-108).

<sup>4</sup> Guillaume (1973a [1951] : 206).

<sup>5</sup> Dans sa lettre du 29 novembre 1956, in Guillaume (1995 : 156).

<sup>6</sup> Moignet (1957).

<sup>7</sup> « En un mot, c’est le terme *cognition* qui fait défaut à Guillaume » (Bottineau, 2006 : 41). Et pour ce qui est de l’application des outils de la linguistique de corpus à l’œuvre guillaumienne, elle permet de relever les occurrences de termes renvoyant aux « concepts *pré-cognitifs* » (c’est nous qui soulignons) de GG (Valette, 2007 : 99). Camper GG en précurseur des paradigmes prédominants du moment, qu’il s’agisse tour à tour du structuralisme (années 50 et 60 ; v. Stefanini, 1967 : 76), de la Grammaire générative (années 60 et 70 ; v. Hirtle, 1973), des théories de l’énonciation (années 70 et 80 ; v. Joly, 1980) ou de la linguistique cognitive (années 80, 90 et 2000 ; v. Bres, 2006, notamment) est une constante dans l’histoire du guillaumisme. Pour un commentaire, Puech, Savatovsky, 1985 : 150.

entre faits de langue et faits de discours en psychomécanique du langage. Resterait alors à indiquer quels éléments d'une théorie du lexique, au sein de la psychomécanique, permettent d'entrevoir ce que serait une approche guillaumienne des langages de spécialité. Cela fera l'objet d'un autre travail.

### Traduire le langage devant le tribunal de la science ?

Fin XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> siècle, le souci d'unifier et de normaliser les nomenclatures scientifiques est très largement partagé dans la plupart des communautés savantes, tous champs disciplinaires confondus, et répond peu ou prou à la même motivation : traduire le langage de la science devant le tribunal de la science elle-même. On éprouve alors le besoin de disposer de règles de formation pour les termes à créer dans chaque domaine de spécialité et de critères communs pour régulariser les termes déjà en vigueur.<sup>8</sup> Les linguistes n'échappent pas à cette visée de normalisation, qui s'exprime notamment lors du premier Congrès international des linguistes (La Haye, 1928)<sup>9</sup>. Visée assez mal relayée cependant, au sein de l'École de Paris<sup>10</sup>, même si – tout en se montrant pessimiste sur les chances d'y parvenir – Meillet estime que l'adoption d'une terminologie linguistique unifiée est l'une des conditions du développement de la linguistique générale (Meillet, 1933 : 17).

Quoique reconnaissant sa dette à l'égard de Meillet dès que l'occasion s'en présente, GG ne prend pas à son compte cet objectif plus ou moins lointain d'uniformisation. Sa terminologie échappe pour l'essentiel au contrôle de ses confrères. C'est une entreprise singulière, le résultat d'une construction de franc-tireur, et son originalité s'apparente en partie à celle de la terminologie de D&P, dont Meillet déplorait, dans sa recension du second tome de *l'Essai de grammaire de la langue française*, qu'elle fût « gâté(e) par le souci de la nouveauté et par l'idée fautive que les mots sont faits pour décrire les phénomènes qu'ils désignent » (Meillet, 1931 : 124). Mais en partie seulement. Car s'il est exact que GG a lui aussi, en quelque manière, le « souci de la nouveauté », **il acclimate davantage de termes empruntés à d'autres théories linguistiques et à d'autres champs disciplinaires à côté des termes issus de la tradition grammaticale** qu'il ne crée de néologismes à proprement parler. Et, parmi ces derniers – à la différence de D&P, grands inventeurs de formes nouvelles –, il introduit autant de néologismes sémantiques (tirés du langage ordinaire) que de néologismes formels<sup>11</sup>, comme le montre ce rapide aperçu<sup>12</sup> :

Néologismes formels	Néologismes sémantiques	Termes empruntés à d'autres domaines disciplinaires ou techniques	Termes hérités de la tradition grammaticale ou empruntés à diverses théories linguistiques
<i>(Aires) glossogénique(s)</i> 52 <i>amorphogénique</i> 58 <i>Anaclyse/proclèse</i> 58 <i>Anastase (anastatique)</i> 33 <i>anisogène / isogène / isogénéité</i> 37 <i>anti-extensif (article –) / anti-extension</i> 44 <i>aplonomique / diplomomique</i> 45 <i>Asémantème 45 / Sémantème 33</i> <i>astématique / stématique</i> 38 <i>aversif (Thème – vs versif, inversif)</i> 37	<i>Acte</i> → – de discours 43 → – d'expression 19 → – de langage 11 → – de parole 43 <i>Acte de représentation</i> 47 <i>Actualisation</i> 11 <i>Apport / Rapport</i> 45 <i>Apport / Support</i> 43 <i>athématique / thématique</i> 29	<i>*Accrétion</i> 58 (Médecine 1751) <i>afférent / efférent</i> 29 (Physiologie 1805) <i>Amorphie / amorphe</i> 29 (Minéralogie 18 <sup>e</sup> s.) <i>*Anaclyse / anaclastique</i> 45 (Métrique, 1838) <i>*anisotope / isotope</i> 38 (Physique 1914) <i>apodictique</i> 48 (Gr. ἀποδεικτικός ← Philosophie) <i>Appréhension / Appréhender</i> 38 (Philosophie 13 <sup>e</sup> s.) → – <i>phrastique</i> 43 <i>Architectonique</i> 43 (Gr., Lat. ← Oresme 14 <sup>e</sup> s.) → <i>Architecture</i> 29 <i>Assignment</i> 54 / <i>Désignation</i> 56 (Droit 13 <sup>e</sup> s.) <i>Autoptie vs Cryptologie</i> 58 (Physique, Ampère 19 <sup>e</sup> s.)	<i>Accord</i> 38 <i>acti(ve) [voix –]</i> 29 <i>Adjectif</i> 12 <i>Adverbe</i> 13 <i>Allocutif / Allocutivité</i> 43 (D&P. 1931) <i>Analyse / Synthèse</i> 19 <i>anaphorique</i> 19 (12 <sup>e</sup> s.) <i>Article</i> 12 <i>Aspect</i> 11 (Gretsch 1828). → – <i>accompli / inaccompli</i> 11 → <i>Aoriste</i> 29 <i>Attribut</i> 11 <i>Auxiliaire</i> 11

Terminologie de Guillaume. Classement par catégories terminologiques des entrées figurant in Boone, Joly (2004[1996]). Lettre A

Et puis, il y a l'idée propre à D&P selon laquelle les termes du métalangage grammatical réformé doivent avoir pour vertu de « décrire les phénomènes qu'ils représentent » en vue de constituer une caractéristique,

<sup>8</sup> V. Savatovsky, Candel, 2007.

<sup>9</sup> V. Chevalier, 2001.

<sup>10</sup> Le seul linguiste français de l'époque qui s'y soit vraiment attelé est le latiniste Jules Marouzeau (1933).

<sup>11</sup> Même si les emprunts de termes à d'autres domaines scientifiques peuvent être considérés, sous certains aspects, comme des néologismes de sens.

<sup>12</sup> Accolée à chaque terme, la date de première occurrence dans l'œuvre de GG. Entre parenthèses, le domaine d'origine et la date ou l'époque de première occurrence en tant que terme de spécialité (d'après le *Trésor de la langue française*) quand il s'agit d'emprunts à d'autres domaines disciplinaires (parfois après conversion, comme *isotope*) ou bien à diverses traditions grammaticales et théories linguistiques, le plus souvent avec changement d'acception (par ex. : *allocutif*). Les hapax sont précédés d'un astérisque. Les emplois substantifs figurent en majuscules et les emplois adjectifs en minuscules. Nous n'avons retenu ici, parmi les entrées du Boone et Joly, que celles qui correspondent à des catégories descriptives, c'est-à-dire ni à des noms de champs d'étude (comme *acquisition du langage*), ni – bien entendu – à des objets linguistiques particuliers (la préposition *à*, par exemple).

en quelque sorte – un système où chacun des termes introduits dénote les propriétés du concept qu'il représente au moyen d'une écriture compositionnelle comparable, toutes choses égales d'ailleurs, à celle de la chimie<sup>13</sup>. Que la terminologie linguistique doive ainsi procéder d'une démarche onomasiologique et être faite de signes motivés de part en part<sup>14</sup>, cette idée est tout-à-fait absente de la pensée de GG.

### **Remotiver la nomenclature grammaticale traditionnelle**

Sans doute, « la terminologie grammaticale – fixée par un long usage, par la tradition – est peu satisfaisante. Elle correspond à des vues qui sont pour une grande part étrangères au véritable mécanisme de la langue, ignoré de ceux qui ont établi cette terminologie, devenue celle de l'enseignement » (Guillaume, 1949 : 108). Mais cela ne veut pas dire qu'il faille la bouleverser radicalement en lui substituant des termes nouveaux en trop grand nombre, même formés – comme le sont en majorité les termes créés par D&P – selon des procédés réguliers de dérivation :

Mon opinion, qui était aussi celle de Meillet, est que l'exactitude en soi de la nomenclature grammaticale est chose d'importance secondaire. Car sous les mots, même constitutivement impropres, l'esprit qui possède en lui-même la structure de la langue retrouve, sait retrouver sans difficulté la réalité. Aussi n'y a-t-il pas lieu, à mon sens, d'entreprendre aucune réforme de la nomenclature grammaticale. Le mieux qu'on puisse faire est d'adopter purement et simplement la terminologie consacrée par l'usage, et parmi ces terminologies consacrées, s'il en est plusieurs, la meilleure ; et donc sous les mots, quelle qu'en puisse être l'impropriété, de voir par une connaissance suffisante du mécanisme de la langue, la réalité psychique qu'ils recouvrent. Autrement dit les mots de la nomenclature grammaticale ne seront jamais meilleurs que lorsque, par eux-mêmes, étymologiquement, ils ne signifieront plus rien et ne seront que les signes, arbitrairement choisis, renvoyant à des réalités perçues et délimitées avec justesse. (*Ibid.*)

Un lexique spécialisé – fût-ce, pour le linguiste, celui de sa propre discipline – n'échappe donc pas au principe auquel obéit le lexique ordinaire, au même titre que tout autre système de la langue : l'arbitraire du signe. Cela ne signifie pas, bien entendu, que le linguiste doive s'interdire de choisir, quand il a le choix, parmi plusieurs termes disponibles pour dénommer au mieux un fait linguistique donné, y compris en empruntant à des théories caduques, comme la Grammaire générale de l'Âge classique. Mais ce choix est affaire d'opportunité ; il s'agit alors de viser à une adéquation simplement relative du métalangage grammatical. Plus qu'à une tentative de réforme, nous avons affaire chez GG, à une remotivation relative et partielle des signes de la terminologie déjà en circulation, réalisée sur un mode éclectique.

Ainsi, placer le terme de *nom* au même rang que le terme d'*adjectif* parmi ceux qui servent à dénommer les parties du discours – un usage sanctionné par les nomenclatures scolaires – présente l'inconvénient de masquer le fait linguistique important, la « réalité psychique » qu'il recouvre : le nom est une catégorie générique qui subsume deux catégories spécifiques, l'adjectif et le substantif, principalement distinguées par leur mécanisme d'*incidence* (*interne vs externe*). GG crédite Du Marsais d'avoir correctement aperçu cette relation hiérarchique en employant d'autres termes pour les dénommer : *nom substantif* et *nom adjectif* (*ibid.* : 107). Peu importe ici s'il est exact de mettre ces dénominations au crédit de Du Marsais – on sait qu'elles remontent à une tradition grammaticale plus ancienne. L'important, c'est qu'elles jettent une lumière sur la structure des rapports qu'entretiennent les parties du discours : en réservant le terme de *nom* à la dénomination du genre et le terme de *substantif* à celle de l'espèce, le linguiste s'approche au plus près de l'organisation intime du dispositif catégoriel de la langue.

### **Terminologie du système verbal**

Le regard porté par GG sur la terminologie de D&P permet de mieux préciser, par contraste, la manière dont il envisage, pour son propre compte, les conditions et les formes d'une terminologie linguistique adéquate. À côté d'un système régulier de dérivation des termes nouveaux, dont les formes sont originales mais dont le principe d'organisation, de type caractéristique, ne l'est pas, la spécificité de la terminologie de D&P touche au système verbal, et ne touche qu'à lui. Pour dénommer les catégories qui lui sont propres, D&P se servent en effet des formes verbales elles-mêmes, employées sur un mode autonymique, ou plutôt quasi-autonymique<sup>15</sup>. Les tiroirs verbaux sont identifiés « sous des noms qui ne préjugent en rien de leur

---

<sup>13</sup> V. Pichon, 1938 : 300.

<sup>14</sup> V. Savatovsky, 2010.

<sup>15</sup> Ces formes ne sont pas pleinement autonymiques dans la mesure où elles font l'objet, dans le chapitre III de *L'Essai*, d'une tentative de lexicalisation.

valeur sémantique. Le verbe *savoir* ayant la bonne fortune d'avoir des tiroirs dont chacun se distingue morphologiquement de tous les autres, nous l'avons choisi pour la dénomination conventionnelle des tiroirs. Les tiroirs simples du verbe sont donc : *le savez, le sachiez, le sâtes (...)* » (Damourette, Pichon, 1971 [1931-1943], III, § 807). D&P exploitent ainsi une propriété singulière du métalangage grammatical, d'après laquelle les noms qu'on utilise peuvent signifier leur signifiant. Ce mode de dénomination répond même au seul véritable emploi d'un métalangage, ce par quoi il se distingue d'une terminologie : « le métalangage ne manifeste sa spécificité formelle que dans les autonymes (...). (Les autonymes) n'appartiennent plus à la terminologie, car (ils) ne sont pas codés, mais iconiques » (Rey-Debove, 2001 : 8). A ce premier degré de dénomination, qui a trait aux formes verbales, se superpose un second degré, qui a trait à la catégorie de verbe en tant que telle, c'est-à-dire en tant qu'il faut la différencier de celles de *substantif*, *d'affonctif* et *d'adjectif*. Si, pour la dénommer, D&P se servent du terme de *factif*, c'est qu'il s'agit d'une catégorie – la seule parmi les quatre – dont la « définition » repose à la fois sur la réflexivité et sur l'emploi *strumenteux* du verbe au « sémantisme le plus général » (le verbe *faire*) ; *il fait factif*, écrivent D&P :

La définition adéquate comportera donc un verbe impersonnel englobant le terme à définir, « factif » dans sa factivité. Et comme le verbe à sémantisme le plus général est le verbe *faire*, nous arrivons à concevoir que la définition la plus adéquate serait « il fait factif », phrase dans laquelle nous voulons qu'on comprenne le terme factif comme représentant le contenu sémantique même du verbe auquel il est allié. (Damourette, Pichon, *op. cit.*, I, § 71)

Ces usages – quasi autonymique (s'agissant de la dénomination des faits de langue réunis sous la catégorie du *factif*) et autoréflexif (s'agissant de la « définition » de la catégorie elle-même) – ont été assez peu commentés. On trouve cependant une remarque critique chez GG qui a le mérite de mettre l'accent sur l'un des attendus de ce type particulier de dénomination : relever d'une linguistique du discours qui ne s'appuie pas véritablement sur une linguistique de la langue.

(D&P) ont voulu catégoriser les emplois de discours à partir d'eux-mêmes : ce qu'ils n'ont pas vu, c'est qu'il n'est pas, en l'espèce, de catégorisation autre que celle consistant à découvrir sous les emplois, conséquences de discours, la condition de langue invariante et non transgressée qui les permet, si divers et opposés soient-ils. (Guillaume, 1973a [1951] : 206)

En réalité, pour D&P, ce mode de catégorisation ne repose pas seulement sur le constat d'après lequel un verbe singulier, le verbe *savoir*, présente en discours, dans ses réalisations « phénoménales », la totalité des valeurs temporelles et modales possibles sous une forme chaque fois différente. Il est aussi lié au fait que la catégorie de verbe est la seule dont la valeur constructive n'est pas liée au sémantisme de chaque verbe particulier, pris en tant que *sémième* (en tant qu'unité lexicale, dirions-nous), mais est commune à toute la classe verbale. Sa valeur *taxiématique*<sup>16</sup> est maximale parce que son contenu *sémiématique* est minimal. C'est la raison pour laquelle un verbe quelconque, comme le verbe *savoir*, à condition que ses réalisations phénoménales s'y prêtent, peut représenter la classe tout entière (revêtant alors à son tour une valeur taxiématique) et n'exige pas, à ce titre, d'être « défini » autrement que par lui-même.

### Dénomination des faits de langue et des faits de discours

Cette réflexion sur la terminologie linguistique se renouvelle quelques années plus tard par disciples interposés. Que le débat entre G. Moignet et H. Yvon (l'éditeur du dernier volume de l'*Essai*) ait surtout porté sur le système verbal n'est sans doute pas fortuit. Chez GG comme chez D&P, mais pour d'autres raisons, le système du verbe est, de tous les systèmes de la langue, le mieux à même de caractériser non tant les traits formels de la terminologie que la manière dont GG se représente les propriétés systémiques d'une terminologie linguistique. Se faisant sur ce point le porte-parole fidèle de la pensée de GG, G. Moignet montre clairement qu'il ne s'agit pas de mettre en place deux séries terminologiques distinctes et parallèles, l'une pour les données de langue, l'autre pour les données de discours – laquelle viendrait en quelque sorte doubler la première. Outre qu'il disconvient à l'usage raisonné du principe de parcimonie, ce dispositif en partie double présenterait l'inconvénient de dissimuler le fait que la seule terminologie « systématique » qui vaille est bien celle des données de langue.

Il en va ainsi du terme *état* qu'Yvon (1956) suggère d'introduire pour désigner chacun des trois groupes de formes verbales (simples, composées, surcomposées) en réservant le terme *aspect* pour indiquer les

<sup>16</sup> Dans l'idiolecte de D&P, un taxième est une « idée directrice qui sert de charpente au langage » (*op. cit.*, I, § 6).

différences de sens entre *je marche* et *j'ai marché* et entre les deux formes tensives *il marcha* vs *il marchait*. Selon Moignet, dans la mesure où par *état* on désignerait la « présentation du procès » (1957 : 162), ce terme renverrait à des faits de discours et non à des faits de langue, se révélant ainsi non consistant, inapte à rendre compte de la diversité des phénomènes visés.

Il en va de même de l'introduction par Yvon du terme *suppositif* pour désigner un nouveau mode du verbe (réunissant le futur et le conditionnel de la grammaire traditionnelle) – une opération liée à sa suggestion de se passer du terme de *futur* au motif que « l'avenir est d'une autre qualité, d'une autre nature que le passé et le présent » (Yvon, 1956 : 165). En demandant « pitié pour l'indicatif », un mode qui, réduit aux seuls prétérits et au présent apparaîtrait comme démembré, Moignet fait valoir que le maintien du terme traditionnel d'*indicatif* est de nature à mettre en évidence la symétrie de la « construction psychique » (1957 : 164) du système verbo-temporel du français :

passé simple				futur
		présent		
imparfait				conditionnel

Il nous est imposé, dit-il, reprenant de cette façon l'analyse classique de GG, « de voir les choses ainsi par les données mêmes de la morphologie qui, dans la catégorie des verbes de beaucoup la plus nombreuse, comporte des correspondances et des oppositions de morphèmes éclairantes :

-ai				-rai
		(zéro)		
-ais				-rais

et qui d'ailleurs souligne, dans l'indicatif, la spécificité des futurs par l'utilisation d'un signe spécial, l'indice – R– » (Moignet, 1957 : 164). Retrouvant en partie l'intuition qui avait présidé, dans *L'Essai* de D&P, au choix de dénommer les différents tiroirs verbaux au moyen de certaines des formes dans lesquelles ils se réalisent, Moignet estime que « la meilleure solution<sup>17</sup> consisterait dans une définition purement formelle : c'est ainsi que le futur peut être dit forme en *-rai*, le conditionnel, forme en *-rais* » (*ibid.* : 167). Mais cette solution n'est pas praticable pour les tiroirs dont la sémiologie n'est pas unifiée : « on peut parler de la forme en *-ais* pour l'imparfait, de la forme en *-ant* pour le participe-gérondif, mais on ne peut user du même procédé pour caractériser le prétérit défini ou l'infinitif » (*ibid.*). De surcroît, « stricto sensu, forme en *-rai* et forme en *-rais* ne désignent que des premières personnes : c'est par convention qu'on en use pour l'ensemble du tiroir » (*ibid.*). Bref, prévalent ici des raisons du même type que celles qui avaient conduit GG à récuser les modes de désignation des tiroirs verbaux par D&P : un terme linguistique doit renvoyer à un concept (à des « conditions invariantes » et générales) et non directement à des données empiriques. On en restera alors (faute de mieux ?) pour distinguer les deux formes du futur et du conditionnel aux termes guillaumiens de *futur catégorique* et de *futur hypothétique*.

D'autre part, la question est de savoir si une terminologie peut être conçue comme un système, au sens saussurien du mot, c'est-à-dire comme un dispositif strictement différentiel et oppositif de « valeurs » terminologiques, ou bien comme un dispositif référentiel. La création et l'usage des termes linguistiques procèdent-ils d'une démarche sémasiologique ou bien onomasiologique ? Le sémantisme du terme d'*aspect* est un assez bon révélateur du problème. C'est au premier chef de la série des couples de valeurs terminologiques renvoyant à la notion d'aspect que se dégage la signification même de cette notion (*tensif* vs *extensif*, etc.). Préalablement à la description du système formé par ces couples de valeurs différentielles, on peut certes recourir à une définition générale du terme, comme celle qu'on trouve dans *Temps et verbe*, par exemple. Mais cette définition elle-même se déploie sur un mode différentiel :

L'aspect est une forme qui, dans le système même du verbe, dénote une opposition transcendant toutes les autres oppositions du système et capable ainsi de s'intégrer à chacun des termes entre lesquels se marquent les dites oppositions » (Guillaume, 1929 : 109)

## Conclusion

Sans doute Moignet, quand il formule la question à nouveaux frais, convient-il qu'une terminologie comme celle de D&P présente l'avantage de remédier à l'une des principales difficultés rencontrées avec

<sup>17</sup> Qu'il emprunte à Wagner (1939).

les nomenclatures traditionnelles qui, s'agissant du système verbal, regroupent sous les mêmes catégories des caractères morphologiques (*temps simples vs temps composés*), des fonctions (le terme *subjonctif* indique qu'il s'agit du mode de la subordination) et des valeurs (*imparfait, conditionnel, futur antérieur, etc.*). Mais elle entraîne aussi une certaine inflation terminologique. Ne serait-ce pas là un moindre mal, dans la mesure où la terminologie de GG ne permet pas de prendre en charge ces distinctions fondamentales pour les reconfigurer ? Tout en admettant qu'une telle prise en charge exigerait la mise en place, dans le cadre du guillaumisme, d'une terminologie entièrement nouvelle, Moignet met le doigt sur le caractère contradictoire de cette exigence. Dans le domaine du langage, une systématique terminologique requerrait d'être construite sur l'isomorphisme de trois séries de termes : l'une pour les formes, l'autre pour les *signifiés de puissance* et la dernière pour les *signifiés d'effet*. En même temps, la série des signifiés d'effet excède de loin, pour le nombre des faits de langue qu'elle recouvre, ceux qui correspondent aux deux premières – les seules à être rigoureusement isomorphes. Cela explique sans doute pourquoi la terminologie guillaumienne, axée sur les formes et les signifiés de puissance, est plus économe de moyens que celle de D&P, axée sur les signifiés d'effet. Mais le prix à payer pour cette conformité au principe d'Occam, est un déficit de systématité, l'incapacité de maintenir jusqu'au bout l'exigence du parallélisme entre les trois types de termes.

## Références

- BOONE, Annie. CTLF. « G. Guillaume, *Langage et science du langage* », *Corpus de textes linguistiques fondamentaux*. <http://www.ctlf.ens-lsh.fr>
- BOONE, A., JOLY, A. 2004 [1996]. *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, L'Harmattan.
- BOTTINEAU, D. 2006. « Terminologie, terminographie et métalangue guillaumienne : problèmes actuels », *Syntaxe et sémantique* 7 : 39-55.
- BRES, J. et al. (éds). 2007. *Psychomécanique du langage et linguistiques cognitives. (Actes du XI<sup>e</sup> colloque de l'Association Internationale de Psychomécanique du Langage, Montpellier, 8-10 juin 2006)*, L. Lucas.
- CHEVALIER, J.-C. 2001. « La terminologie linguistique dans les premiers congrès internationaux des linguistes », in B. Colombat, M. Savelli (éds), *Métalangage et terminologie linguistique*, Peeters : 513-526.
- DAMOURETTE, J., PICHON, É. 1971 [1931-1943]. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Editions d'Artrey, 7 vol..
- . 1971 [1952]. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. Compléments. Glossaire. Table analytique. Table des auteurs*, Editions d'Artrey.
- DOUAY, C., ROULLAND, D. 1990. *Les mots de Gustave Guillaume*, Presses Universitaires de Rennes.
- GUILLAUME, G. 1929. *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Champion.
- . 1973a. « La représentation française du temps (II) » [1951], in *Langage et science du langage*, 3<sup>e</sup> éd., Nizet-Presses de l'Université Laval.
- . 1973b. *Leçons de linguistique* [1948-49], série C, vol 3, Klincksieck-Presses de l'Université Laval.
- . 1993. *Leçons de linguistique* [1938-39], vol. 12, Presses Universitaires de Lille-Presses de l'Université Laval.
- . 1995. *La correspondance scientifique de Gustave Guillaume*, M. Malengreau (éd.), Presses Universitaires du Septentrion.
- HIRTLE, W. H., (et al.). 1973. *Grammaire générative transformationnelle et Psychomécanique du langage*, Université de Lille III, Centre interdisciplinaire de recherches en linguistique.
- JOLY, A. (éd.). 1980. *La psychomécanique et les théories de l'énonciation*, Presses Universitaires de Lille.
- MAROUZEAU, J. 1933. *Lexique de la terminologie linguistique*, P. Geuthner.
- MEILLET, A. 1931. Compte rendu de « J. Damourette et É. Pichon, *Des Mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française* (Tome II) », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 32 : 124-125.
- MOIGNET, G. 1957. « Pitié pour l'indicatif ou nomenclature grammaticale et linguistique structurale », *Le Français moderne* 1957-3 : 161-169.
- PICHON, É. 1938. « L'enrichissement lexical dans le français d'aujourd'hui. Dérivation fabricative et dérivation spontanée », *Le Français moderne* 1938-4 : 299-304.
- PUECH, C., SAVATOVSKY, D. 1982. « Gustave Guillaume : structuralisme ou mentalisme ? », *Linx* 6 : 121-154.
- REY-DEBOVE, J. 2001. « Spécificité de la terminologie linguistique », in B. Colombat, M. Savelli (éds), *Métalangage et terminologie linguistique*, Peeters, 2 vol., vol. 1 : 3-9.
- SAVATOVSKY, D., CANDEL, D. (éds). 2007. « Présentation », *Langages* 167 (“Genèse de la terminologie contemporaine, 1850-1980”) : 3-10.
- SAVATOVSKY, D. 2010. À paraître. « Grammaire nationale et barbarie : la terminologie grammaticale de Damourette et Pichon » in M. Arrivé (éd.), *De la grammaire à l'inconscient : dans les traces de Damourette et Pichon*, L. Lucas.
- STEFANINI, J. 1967. « Approche du guillaumisme », *Langages* 7 : 174-192.
- VALETTE, M. 2007. « Remarques sur la genèse du concept d'effection chez Guillaume », in J. Bres et al. (éds) : 99-108.
- WAGNER, R.-L. 1939. *Les phrases hypothétiques commençant par si dans la langue française, des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Droz.
- YVON, H. 1956. « Pour une nomenclature grammaticale claire et précise », *Le Français moderne* 1956-3 : 161-167.